

Les parties ont alors convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : Cession du contrat

Les Parties conviennent que le Contrat est cédé de l'Ancien Producteur au Producteur dans toutes ses stipulations, sans limitation ou réserve d'aucune nature.

Le Producteur se substituera, purement et simplement, dans l'intégralité des droits et obligations de l'Ancien Producteur, lequel se trouvera délié de tous droits et obligations à l'égard de l'Acheteur.

Cas particulier de la vente en surplus : SI S17

Si l'installation est en vente en surplus, une prime d'investissement est versée. Elle est répartie sur les cinq premières années du contrat.

L'article XIV des conditions générales prévoit alors les dispositions suivantes en cas de cession :

« La cession du contrat n'autorise pas d'anticipation d'éventuelles primes ; ces dernières sont émises à leur échéance prévue au Contrat. Le Producteur cédant fait son affaire personnelle d'une éventuelle répartition avec le cessionnaire des composantes de la rémunération et de tous autres éléments liés à l'exécution du Contrat. ». Si la cession d'un contrat en vente en surplus intervient dans les cinq premières années du contrat, le cessionnaire recevra donc d'EDF OA la prime pour les échéances intervenant après la cession.

D'après l'article XIV des Conditions Générales, les termes du Contrat se poursuivront entre l'Acheteur et le Producteur sans aucune autre modification que celle de la cession du Contrat au Producteur.

L'Ancien Producteur s'engage à remettre au Producteur son exemplaire du Contrat (aucun duplicata ne sera délivré par l'Acheteur).

ARTICLE 2 : Date de prise d'effet de la cession du Contrat et relevés d'index

La cession du Contrat prend effet le (*) **23/03/2021**....

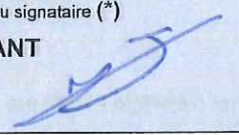
La date d'échéance du Contrat demeure inchangée.

Les index relevés à la date d'effet de la cession de Contrat sont :

- Index de production : (*) **0**..... kWh
- Index de non-consommation : (*) **0**..... kWh

Coordonnées	Ancien Producteur	Producteur
Nouvelle adresse postale (en cas de déménagement)	COMBELONGUE 46120 LABATHUDE	COMBELONGUE 46120 LABATHUDE
Téléphone	06.82.80.23.10	06.85.61.09.22
Adresse e-mail		

Fait en triple exemplaire à Lyon.

<u>CEDANT</u> (Ancien Producteur) NOM / Prénom du signataire (*) BLADOU JEAN-LUC	<u>CESSIONNAIRE</u> (Nouveau Producteur) NOM / Prénom du signataire (*) BOURRET DAVID	<u>ACHETEUR</u> (EDF OA) Nom du signataire
<u>Pour les sociétés :</u> Qualité du signataire (*) GERANT 	<u>Pour les sociétés :</u> Qualité du signataire (*) PRESIDENT 	Qualité du signataire
SIGNATURE (*)  Le (*) 21/03/2021	SIGNATURE (*)  Le (*) 21/03/2021	SIGNATURE Le